

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 56-2021/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué p.i.	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant la convention relative à la prévention des expulsions et créant le Comité de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions en Province Sud (CCAPEPS)

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) réunie le 23 août 2021 ;

Vu le rapport n° 59549-2021/1-ACTS/DEL du 24 juin 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La convention relative à la prévention des expulsions en province Sud, annexée à la présente délibération, est approuvée.

ARTICLE 2 : Le Bureau de l'assemblée de la province Sud est habilité à approuver les avenants à la convention mentionnée à l'article 1^{er}, après avis de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT).

La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer ladite convention et ses avenants.

ARTICLE 3 : A compter de la signature, par l'ensemble des parties, de la convention annexée à la présente

délibération, le Comité de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions en province Sud (CCAPEPS) est créé.

ARTICLE 4 : A compter de la signature, par l'ensemble des parties, de la convention annexée à la présente délibération, les dispositions antérieures sont annulées, notamment celles fixées par la charte de prévention de l'expulsion.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.